



Politique d'évaluation et de gestion des risques

Politique concernant les risques

1. Obligation

On entend par risque, la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur la situation financière, les activités ou la réputation de Cheval Québec, l'empêchant ainsi d'atteindre ses objectifs.

En vertu des bonnes pratiques de gouvernance, le Conseil d'administration a la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels les activités de Cheval Québec sont exposées. Il doit s'assurer que des mécanismes appropriés soient en place afin d'identifier, de contrôler et de gérer ces risques de façon efficace.

Le Conseil d'administration peut déléguer sa responsabilité en matière de gestion de risques à un comité de gestion de risques, où la présence de la Direction générale est essentielle. Le comité doit être composé de personnes qui connaissent bien le fonctionnement de Cheval Québec.

Cheval Québec répond aux risques en les contrôlant, en les évitant, en les acceptant ou en les transférant à des tiers, notamment par l'achat d'une assurance, aussi en les minimisant, et ce, selon sa tolérance au risque. Certains risques ne peuvent pas être complètement éliminés (ex : risque de cyberattaque, impossible à éliminer à 100%

La gestion des risques doit faire partie des sujets à l'ordre du jour du Conseil d'administration sur une base régulière.

2. Mandats

- Le Conseil d'administration doit adopter les politiques et prendre les actions nécessaires pour contrôler, éviter, ou réduire au minimum les risques.
- Le comité de gestion de risques doit faire l'inventaire raisonnable de l'ensemble des risques, les classer par ordre d'importance, urgence et de probabilité et élaborer des scénarios d'action et d'intervention et soumettre périodiquement le fruit de son travail au Conseil d'administration.
- Lorsque Cheval Québec souscrit à des produits d'assurance, le comité de gestion de risques doit revoir les protections offertes et les primes payées, de même que les réclamations présentées à l'assureur, vérifier si les conditions exigées par l'assureur sont toujours respectées afin d'éviter de se voir refuser une indemnisation et apporter tout correctif nécessaire.

3. Exemples de types de risques auxquels Cheval Québec peut faire face

- **Les risques liés à la fonction d'administrateur ou d'administratrice** : se placer en situation de conflit d'intérêts ; manquer à son devoir de loyauté et de bonne foi ; faire des déclarations publiques inconsidérées ; refuser ou retarder

indûment de prendre une décision, contracter sans autorisation, erreur ou omission dans l'exercice des fonctions, etc.

- **Les risques des employés (et/ou bénévoles)** : avoir un nombre suffisant d'employés pour accomplir les tâches, maintenir la compétence des employés à jour, la santé et la sécurité des employés, le congédiement ou la mise à pied d'employés, loyauté face à l'employeur, fraude, le respect de la confidentialité, etc.
- **Les risques opérationnels** : panne électrique, dégât d'eau, panne informatique, vol d'équipement, incidents et accidents liés à l'utilisation de véhicules routiers, risques liés aux services rendus ou à un refus de service, etc.
- **Les risques TI** : cyberimpattaque, rançongiciel, fuite de données, incident de confidentialité, etc.
- **Les risques financiers** : retard du versement des subventions, défaut de paiement par des membres, retrait d'une commandite importante, fraudes etc.
- **Les risques en matière de conformité** : introduction d'une nouvelle loi imposant des exigences au niveau du salaire minimum, obligations légales de faire les déductions à la source, paiement des impôts et des taxes, etc.
- **Les risques stratégiques** : nouveau concurrent œuvrant dans la même sphère d'activités, etc.

Il peut s'agir également de :

- **Risques d'abus et de harcèlement**
Cheval Québec possède une politique concernant l'abus et le harcèlement.
- **Propriété intellectuelle et droits d'auteurs**
En conformité avec la politique concernant la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.
- **Libelle**
Cheval Québec doit s'assurer du respect concernant la politique des porte-parole, des règlements généraux/administratifs et que les communications écrites soient pondérées et émanent des personnes autorisées.

Cette liste de risques n'est pas exhaustive

4. Entrée en vigueur

La politique entre en vigueur le 27 juin 2023.